RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Cerema CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Pogéis
INVENTAIRE COLLABORATIF DES SITES À POTENTIEL DE GAIN ÉCOLOGIQUE

Appel à candidature pour devenir territoire pilote du projet Pogéis

Inventaire des sites à fort potentiel de gain écologique

I. Contexte de l'appel à candidature

Identifier des sites à fort potentiel de gain écologique est une nécessité pour améliorer le fonctionnement des réseaux écologiques ; mais aussi pour évaluer les capacités de restauration et de renaturation d'un territoire, en vue d'accompagner son développement et la mise en œuvre des politiques publiques. L'OFB, en charge de la constitution d'un inventaire de sites à fort potentiel de gain écologique, a élaboré l'application **Pogéis (Potentiel de Gain Ecologique : l'Inventaire des Sites)**, qui permet de réaliser cet inventaire de manière collaborative, et d'éclairer l'utilisateur sur l'intérêt des sites répertoriés pour la mise en œuvre d'actions visant un gain écologique.

Cette application sera déployée au printemps 2025.

A travers l'appel à candidature « territoires pilotes », l'OFB - assisté par le Cerema - souhaite favoriser la prise en main de l'application, puis accompagner et évaluer le déploiement de l'inventaire et son appropriation dans les territoires.

II. Pogéis, une application pour constituer un inventaire des sites à fort potentiel de gain écologique

L'application permet de mobiliser les données « nature et environnement » disponibles à l'échelle nationale, ainsi que des informations renseignées manuellement. A partir des contours géographiques d'un site, Pogéis produit une fiche descriptive du site et de son environnement proche. De plus, elle évalue en première approche son potentiel de gain écologique (PGE).

Le porteur de site est soit une **personne morale de droit public** propriétaire du site (collectivité, établissement public, Etat etc.), soit un **établissement public en charge de la remobilisation de sites en état d'abandon** (SAFER, EPF etc.).

Les sites et leurs descriptifs peuvent être publiés dans le registre selon plusieurs choix de confidentialité :

- Accès uniquement sur demande : seuls les membres de la structure porteuse du site ont accès à l'ensemble des informations ; tous les autres utilisateurs ne voient que l'existence d'un site sur une commune donnée, et le nom d'un contact.

Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr

- Accès restreint : au-delà des membres de la structure porteuse de site, seules les administrations (DREAL, DDT, etc.) ont accès aux informations précises du site.
- Accès à tous : le site et les informations afférentes sont consultables et téléchargeables par tous les utilisateurs de l'application.

Cette application a ainsi vocation à :
- Mettre en relation un porteur de site (détenteur de foncier) avec un porteur de projet de restauration écologique.
- Permettre au porteur de site d'évaluer le potentiel de gain écologique (PGE) d'un ou plusieurs sites, pour son propre bénéfice.
- Alimenter une stratégie foncière grâce à un outil de partage / mise en ligne.

En savoir plus sur l'application : https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1662

III. Ambitions et objectifs de l'appel à candidature

Cet appel à candidature « territoires pilotes » a vocation à explorer les potentialités de Pogéis, et d'obtenir des retours d'expérience sur différents aspects :
- application informatique : compréhension, maniabilité, rapidité d'usage, utilité dans le partage d'information en interne/externe, temps de création d'un site, etc ;
- appropriation et utilisation de l'inventaire : partage des données en interne/externe, support pour de la recherche et la planification territoriale, priorisation de secteurs à enjeux de protection ou de restauration/renaturation, support pour l'animation territoriale ;
- utilisation en tant qu'outil pour construire une stratégie biodiversité territoriale ;
- mise en valeur d'initiatives innovantes en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies territoriales en faveur de la biodiversité.

Les retours d'expérience compilés faciliteront la prise en main de Pogéis par tous les utilisateurs, ainsi que son utilisation selon les objectifs propres à chaque territoire.

Les territoires pilotes retenus dans le panel devront être diversifiés, tant du point de vue de leur dimension territoriale que de leurs objectifs, afin de :
- Faire un retour d'expérience sur l'ensemble des contextes d'utilisation de Pogéis.
- Partager les retours d'expérience, permettant d'une part de valoriser les démarches territoriales intégrant les sites à potentiel de gain écologique et d'autre part d'en retirer les améliorations à apporter pour une version ultérieure de l'application.

IV. Candidats potentiels et territoires concernés

Qui peut participer ?

L'appel à territoires pilotes s'adresse aux acteurs (publics ou privés) des territoires qui souhaitent identifier le potentiel de gain écologique de sites spécifiques, ou constituer un inventaire de sites à potentiel de gain écologique sur un territoire donné ; par exemple dans l'objectif de construire une stratégie biodiversité de territoire.

Sont concernés les collectivités locales ou leurs groupements, les associations (ARB, CEN, etc.), les bureaux d'étude, les maîtres d'ouvrage privés, les autres structures responsables de documents de planification ou de documents stratégiques (SCoT, PLU, charte de PNR, Stratégie biodiversité, etc.), ainsi que les organismes en charge de la remobilisation de terrains en état d'abandon (EPF, SAFER, etc.). Le

porteur de projet doit démontrer sa capacité à porter le projet pendant la durée de l'opération « territoires pilotes ».

V. Déroulé du projet – engagements respectifs du candidat, de l'OFB et du Cerema

Le projet a une durée totale de deux ans (juillet 2025 - juillet 2027).

Cet appel à candidature ne comporte pas d'engagement financier de la part du candidat ou de l'OFB et du Cerema, mais il mobilise du temps « agent » qu'il convient de préciser.

Le candidat s'engage à utiliser Pogéis pendant une durée minimum d'un an (juillet 2025 – juillet 2026). Il rend compte régulièrement de son utilisation dans le contexte de son territoire. Il assure la restitution du bilan de cette utilisation lors de séminaires intermédiaires, ou au terme de la période de deux ans. Les frais de déplacement engagés pour ces séminaires sont à la charge de l'OFB.

L'OFB s'engage à :

- Mettre à disposition l'application et assurer l'accompagnement technique de sa mise en œuvre (assistance informatique ponctuelle).
- Appuyer la mise en œuvre de l'application en collaboration avec le Cerema (présentation de l'outil, appui technique sur le PGE et sur la déclinaison territoriale de la séquence ERC).
- Organiser des modalités permettant un dialogue inter-territoires pilotes.
- Organiser le séminaire de restitution finale du suivi.

Le Cerema sera présent tout au long du partenariat pour accompagner le territoire pilote dans le suivi et l'évaluation de la déclinaison opérationnelle de l'outil, pendant les deux années du projet.

Un webinaire sera organisé le 11/04/2025 afin de présenter plus finement l'application et répondre aux éventuelles questions des candidats.

Pour candidater

Envoyer un dossier de candidature avant le **31/05/2025** auprès de : **pogeis.territoires-pilotes@ofb.gouv.fr**

Contenu des dossiers de candidature

Rédiger un acte de candidature sous forme d'une note de synthèse de 15 pages maximum (voir la trame de dossier de candidature en annexe), comportant une description du territoire pilote sur les aspects suivant :

- Identité de la structure candidate à l'opération « territoire pilote Pogéis ».
- Identification du territoire : taille, population, enjeux environnementaux.
- Description sommaire des attentes du territoire ou de la structure vis-à-vis de l'outil Pogéis : besoins, motivations, moyens mobilisables.
- Description de la gouvernance territoriale envisagée pour l'utilisation de Pogéis, et éléments de méthode pour sa mise en œuvre.
- Description de l'animation territoriale de l'utilisation de Pogéis, éventuellement envisagée par le candidat pour inciter à l'apport de sites dans l'application ou pour faire connaitre la disponibilité de ces sites auprès de porteurs de projet.
- Le cas échéant, description du réseau d'acteurs intéressés par l'inventaire des sites à fort potentiel de gain écologique, et de la structuration existante de ces acteurs pour la stratégie écologique territoriale.

VI. Sélection des dossiers

Critères d'évaluation

- **Nécessaire diversité des candidats retenus** (type de structure, répartition géographique, urbain/rural, échelle territoriale).
- **Adéquation des attentes du candidat avec les fonctionnalités de Pogéis**, en termes :
  - de stratégie d'utilisation de l'inventaire ;
  - d'objectifs à court et moyen termes.
- **Organisation et engagement de la structure candidate** pour piloter/animer le projet, notamment en matière de :
  - portage politique dans le projet par les instances décisionnaires de structure candidate (CA, ou conseil municipal, ou d'EPCI, etc.) ; l'absence de portage est rédhibitoire ;
  - capacités de rapportage et de collaboration avec l'OFB et le Cerema.

Processus de sélection

Un premier tri des dossiers sera réalisé par l'OFB et le Cerema, puis les dossiers candidats seront soumis au groupe territoire de Pogéis auquel pourront se joindre les membres du GT Pogéis volontaires qui les examinera au regard des critères énoncés au paragraphe précédent. Le choix sera finalisé au plus tard au 9 juillet 2025.

VII. Livrables du projet « territoires pilotes »

A la fin du projet, l'OFB et le CEREMA réaliseront la compilation et la synthèse des retours d'expérience des territoires pilotes dans leur utilisation de Pogéis, en distinguant deux volets :

1) l'application informatique ;
2) l'utilisation et l'animation de l'inventaire dans les territoires.

Ces contributions alimenteront des documents de référence, qui pourront prendre la forme de guides, de FAQ, de tutoriels d'aide à l'utilisation de Pogéis, etc. L'OFB et le Cerema produiront également un document de communication « Témoignages : ils ont utilisé Pogéis ».

VIII. Calendrier

Date	Action
1er Février 2025	Lancement de l'appel à candidature
Mars 2025	Déploiement de Pogéis
11 avril 2025	Webinaire de démonstration Pogéis
31 mai 2025	Fin des candidatures
9-10 Juillet 2025 (RBT 2025)	Annonce des lauréats de l'appel à candidature
Juillet 2025 – Juillet 2027	Projet territoire pilotes, séminaires intermédiaires
Juillet 2027	Séminaire de restitution

IX. Contact pour davantage d'informations

Un webinaire sera organisé le 11/04/2025 afin de présenter plus finement l'application et répondre aux questions des éventuels candidats.

Chef de projet OFB : Vincent ZANINOTTO - vincent.zaninotto@ofb.gouv.fr
Partenaire Cerema : Thomas SCHWAB - thomas.schwab@cerema.fr

Annexe : Exemple de trame de dossier de candidature (15 p. max)

Identité de la structure candidate : *nom, nature juridique de la structure*

Échelle territoriale d'action sur laquelle l'application Pogéis sera mobilisée

Caractéristiques principales de ce territoire d'action

Taille, population, enjeux environnementaux, enjeux motivant l'utilisation de Pogéis

Attentes de la structure vis-à-vis de l'application

(Les formulations proposées ci-dessous sont facultatives)

J'ai besoin de cette application pour …
Cette application m'intéresse pour …
Ce que j'envisage comme résultats

Qui va utiliser concrètement l'application ?

Liste des utilisateurs :

Prénom, Nom	Fonctions	Missions	Place de Pogéis au sein de ces missions

Correspondant principal pour l'opération « territoire pilote » : *Prénom, Nom, coordonnées, fonctions et missions*

Quels sont les terrains qui vont être versés dans l'application ?

- ☐ Sites en propre, répertoriés dans une base de données existante
- ☐ Sites en propre, connus, mais non numérisés
- ☐ Sites de tiers

(Plusieurs réponses peuvent être cochées)

Si sites de tiers : décrire comment ces sites sont identifiés, et comment l'autorisation du propriétaire est obtenue pour verser ces sites dans l'application.

Si connu, nombre estimatif de sites :

Une gouvernance est-elle déjà en place pour repérer les sites à fort potentiel de gain écologique ?

Si oui, la décrire.

Expliquer l'origine (la raison) de cette structuration :

Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr